

# La maîtrise des dépenses de santé confrontée à la responsabilité médicale aux États-Unis et en France

## PREMIÈRE PARTIE : DE L'ABSENCE D'INFLUENCE DE LA MAÎTRISE DES DÉPENSES DE SANTÉ SUR LA RESPONSABILITÉ MÉDICALE

TITRE I - Une maîtrise réorientée visant à modifier le comportement du médecin

Sous-titre I - Discrédit d'une maîtrise centrée sur le patient

Sous-titre II - Déploiement d'une maîtrise centrée sur le médecin

TITRE II - Un comportement du médecin toujours soumis aux règles de la responsabilité médicale

Sous-titre I - Non adéquation de la normalisation sanitaire aux données acquises de la science

Sous-titre II - Inadéquation de la globalisation sanitaire à l'appréciation du caractère fautif d'un comportement individuel

## DEUXIÈME PARTIE : DE L'INFLUENCE D'UNE RÉFORME DU DROIT DE LA RESPONSABILITÉ MÉDICALE SUR LA MAÎTRISE DES DÉPENSES DE SANTÉ

TITRE I - Constat de "l'échec" de la maîtrise des dépenses de santé

Sous titre I - Échec prévisible de la maîtrise des dépenses de santé en raison de la mise en cause du tiers-payeur

Sous titre II - Échec persistant de la maîtrise des dépenses de santé en raison de la "médecine défensive

TITRE II - De la nécessité de réformer le droit de la responsabilité médicale

Sous-titre I - Rétablissement de la possibilité de couvrir les conséquences de l'activité médicale

Sous-titre II - Dépénalisation du comportement non délibéré considéré en tant que division de la faute non intentionnelle